PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le mardi 6 septembre 2022 à 19h30, à laquelle sont présents :

- Monsieur Daniel Braün
- Monsieur Fernand Leclerc
- Monsieur Francis Malenfant
- Madame Sylvie Giroux
- Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

Madame Audrey Mailhot, conseillère du district no 4, est absente et son absence a été motivée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-09-01

Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 19h30.

II est.

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE

l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié.

Ordre du jour

- 1. Bienvenue par Monsieur le Maire
- 2. Prise des présences
- Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue
- 4. Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture
- Adoption du procès-verbal du lundi 15 aout avec dispense de lecture
- 6. Correspondance
- 7. Finances
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
- 8. Administration et affaires courantes
 - 8.1 Appel d'offres pour le ramassage des matières résiduelles Acceptation du devis
 - 8.2 Robert Marchand : Achat d'une partie du chemin Lavigne Projet d'acte de vente

- 8.3 Autorisation d'envoi pour une demande de soumission pour le service de vérificateur externe
- 8.4 Acceptation de l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur
- 8.5 Nomination de M. Daniel Braün au CPIR

9. Développement local et régional

- 9.1 Club de motoneige Harfang de l'Estrie inc. Demande de conformité des traverses de motoneiges – Saison 2022-2023
- 9.2 Club Quad Demande de renouvellement du droit de passage
- 10. Urbanisme
- 11. Voirie
- 12. Rapport des activités du Maire
- 13. Varia
- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-09-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 15 aout 2022 avec dispense de lecture

II est

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Barün **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15

aout 2022 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-09-03

Acceptation des comptes à payer

II est

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland

accepte les comptes à payer au montant de 33 999,37 \$ tel que présenté aux membres du

conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-09-04

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier

rapport pour un montant de 4 338,97 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis 376,46 \$, le tout tel que présenté aux

membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-09-05

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est.

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la municipalité du Canton de Cleveland

accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 83,68 \$ tel que

présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-09-06

Appel d'offres pour le ramassage des matières résiduelles – Acceptation du devis

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le ramassage, le transport et

l'enfouissement des déchets solides se

termine le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris

connaissance du devis de soumission,

préparé par le directeur général;

DANS LES CIRCONSTANCES,

II est

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER le modèle du devis pour les travaux de

ramassage, du transport et à l'enfouissement des déchets solides, tel que présenté par le

directeur général / greffier-trésorier.

D'AUTORISER le directeur général à publier le devis sur le

site officiel du SE@O ainsi que dans le journal

La Tribune.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-09-07

Robert Marchand : Achat d'une partie du chemin Lavigne – Projet d'acte de vente

CONSIDÉRANT l'acte de vente préparé par la notaire

Mélanie Beaudoin pour la vente du lot 6 415 360 étant connu comme une partie du

chemin Lavigne;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur est M. Robert Marchand;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le maire, M. Herman Herbers, soit et est

autorisé à signer l'acte de vente d'une partie du chemin Lavigne (lot 6 415 360) à M. Robert

Marchand.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-09-08

Autorisation d'envoi pour une demande de soumission pour le service de vérificateur externe

II est

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

DE MANDATER

le directeur général pour obtenir des soumissions sur invitation pour le service de vérificateurs externes pour l'année financière 2022 ou les années financières 2022-2023-2024

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-09-09

Acceptation de l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur

CONSIDÉRANT QUE

le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la municipalité du Canton de Cleveland une offre de services professionnels pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE

cette offre répond aux besoins de la municipalité du Canton de Cleveland;

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE

la municipalité du Canton de Cleveland accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2023.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-09-10

Nomination de M. Daniel Braün au Comité de promotion industriel de Richmond (CPIR)

II est.

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux **ET RÉSOLU UNANIMEMENT:**

DE CONFIRMER

la nomination de Monsieur Daniel Braün pour représenter la municipalité du Canton de Cleveland et siéger lors des réunions du CPIR.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-09-11

Club de motoneige Harfang de l'Estrie inc. – Demande de conformité des traverses de motoneiges – Saison 2022-2023

CONSIDÉRANT

la demande du Club de motoneige Harfang de l'Estrie Inc. à utiliser les traverses de routes suivantes pour le plaisir de la motoneige au cours de la saison hivernale 2022-2023, à savoir:

- Chemin de la Grande-Ligne longeant la propriété du 492 chemin de la Grande-Ligne, lot 5 535 867;
- Chemin Steel-Plante longeant la propriété du 781, chemin Steel Plante, lot 5 536 464, en face du chemin McDonald;
- Chemin McDonald qui devient cul-desac, car c'est maintenant fermé aux véhicules, même en été;

- Chemin Armstrong traverses de chemin partant du lot 5 535 777 allant au lot 5 536 020:
- Chemin John-Day, le long du chemin partant du lot 5 536 020 intersection John-Day, retournant sur le lot 5 536 020 et une deuxième traverse entre le lot 5 536 020 et le lot 5 536 021 pour emprunter la route, traverser le pont et tourner à droite sur le lot 5 536 026;
- Chemin Barr, emprunte le chemin pour rejoindre la voie ferrée près du lot 5 535 717;
- FIN des sentiers du Club de Motoneige Harfang de l'Estrie.

Il est.

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** :

D'AUTORISER le Club de motoneige Harfang de l'Estrie Inc.

à utiliser les traverses de routes mentionnées ci- dessus, conditionnel au dépôt de la preuve d'assurance responsabilité civile du

club pour la saison 2022-2023.

D'AVISER le Club de motoneige Harfang de l'Estrie Inc.

que s'il y a bris occasionnés par les motoneiges ou motoneigistes, ils seront

facturé pour les dommages causés;

DE MANDATER le directeur de la voirie à faire le nécessaire

pour permettre le passage des motoneiges.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-09-12

Club Quad – Demande de renouvellement du droit de passage

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la

demande de renouvellement du droit de passage du Club Quad pour la saison 2022-

2023;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER le renouvellement de l'entente introduite par

le règlement numéro 540 - Règlement visant à permettre la circulation du Club Quad de la MRC du Val-Saint-François sur certains

chemins municipaux.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 6 septembre 2022.

Aucune question reçue.

Les questions des citoyens présents ont été entendues par les membres du conseil et sont répondues ou seront répondues ultérieurement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-09-13

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

II est

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE la séance soit levée à 20h12.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 aout 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du Code municipal.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 7e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-deux.

Herman Herbers, Maire	
Martin Lessard, Greffier-trésorier	